

## 1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

### Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

636K17 - Pâte légère à spatuler Otto Bock

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Pâte à spatuler pour la technique orthopédique.  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

Siège:  
Ottobock SE & Co. KGaA  
Max-Näder-Straße 15  
Duderstadt  
Allemagne

### Numéro d'appel d'urgence

**COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666**
**Transport:**
**CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)**
**Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

## 2. Identification des dangers

### Aperçu de cas d'urgence

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide

Forme: visqueux

Couleur: gris clair

Odeur: caractéristique

Classification: Flam. Liq. 2; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Toxicité pour la reproduction 2; STOT SE 3; STOT RE 1; Aquatic Chronic 3;

Symboles de danger:


 Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

### Dangers non classés ailleurs

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.  
 Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.  
 Risque de nuire à la santé.

voir section 11: Informations toxicologiques

## 3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mastic à base de résines polyesters insaturées dissoutes dans du styrène.

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 100-42-5	Styrène	25 - 50 %	Flam. Liq. 3. Acute Tox. 4 (par inhalation). Skin Irrit. 2. Eye Irrit. 2A. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 1. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 3.
CAS 38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino) dipropane-2-ol	< 1 %	Acute Tox. 2 (par voie orale). Eye Irrit. 2A. Aquatic Acute 3. Aquatic Chronic 3.
CAS 75-28-5	Isobutane	< 1 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.
CAS 108-88-3	Toluène	< 1 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 2. Asp. Tox. 1.
CAS 67-56-1	Méthanol	< 1 %	Flam. Liq. 2. Acute Tox. 3 (par voie orale). Acute Tox. 3 (dermique). Acute Tox. 3 (par inhalation). STOT SE 1.

## 4. Premiers secours

- Informations générales:** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.  
Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
- En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais, la placer éventuellement sous oxygène.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire  
Protéger la victime du froid. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres.  
Consulter un médecin.
- Après contact avec la peau:**  
Laver aussitôt avec de l'eau, et si disponible, avec beaucoup de polyéthylène-glycole 400.  
N'employer ni solvants, ni diluants.  
En cas de malaises, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler aussitôt un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

dyspnée, état semi-conscient, maux de tête, vertiges, nausée, vertiges

### Informations pour le médecin

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître au bout de plusieurs heures; par conséquent, le médecin doit observer la personne concernée pour une durée minimale de 48 heures.

En cas d'absorption, lavage d'estomac additionné de charbon actif.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Point éclair/plage d'inflammabilité:**  
10 °C
- Température d'auto-inflammabilité:**  
ne s'enflamme pas spontanément
- Agents d'extinction appropriés:**  
Sable, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Eau, jet d'eau de forte puissance

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme. Polymérisation avec dégagement de chaleur.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie:**  
Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

## Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## Mesures de précautions individuelles:

Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur.

## Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

## Méthodes de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

## Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation**

## Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Tenir hors de portée des enfants. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

## Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protéger du gel. Protection antidéflagrante indispensable.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Ne pas stocker avec des peroxydes organiques.

Tenir à l'écart de générateur de radicaux, alcools, acides, bases, amines et agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
100-42-5	Styrène	Canada, Alberta: OEL 15 min	170 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	85 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	75 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	50 ppm
		Canada, Ontario: OEL STEL	100 ppm
		Canada, Ontario: OEL TWA	35 ppm
		Canada, Québec: VECD	426 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		Canada, Québec: VEMP	213 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	170 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	85 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	425 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	215 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: OSHA: TWA	100 ppm
OSHA: Ceiling	200 ppm		
75-28-5	Isobutane	Canada, Ontario: OEL TWA	800 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
108-88-3	Toluène	Canada, Alberta: OEL 8 hour	188 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	20 ppm
		Canada, Québec: VEMP	188 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	75 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	560 mg/m <sup>3</sup> ; 150 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	375 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		EUA: OSHA: TWA	200 ppm
OSHA: Ceiling	300 ppm		
67-56-1	Méthanol	Canada, Alberta: OEL 15 min	328 mg/m <sup>3</sup> ; 250 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	262 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	250 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	200 ppm
		Canada, Québec: VECD	328 mg/m <sup>3</sup> ; 250 ppm
		Canada, Québec: VEMP	262 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	328 mg/m <sup>3</sup> ; 250 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	262 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	325 mg/m <sup>3</sup> ; 250 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	260 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
EUA: OSHA: TWA	260 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm		

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
100-42-5	Styrène	EUA: ACGIH- BEI, urine	40 µg/L	Styrene in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
		EUA: ACGIH- BEI, urine	400 mg/g créatinine	Acide mandélique + Acide phénylglyoxylique	fin de l'exposition voire fin du processus
108-88-3	Toluène	EUA: ACGIH- BEI, sang	0.02 mg/L	Toluene in blood	Avant le dernier «huit» de la semaine ouvrable
		EUA: ACGIH- BEI, urine	0.03 mg/L	Toluene in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
		EUA: ACGIH- BEI, urine	0.3 mg/g créatinine	o-Cresol in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
67-56-1	Méthanol	EUA: ACGIH- BEI, urine	15 mg/L	Méthanol	fin de l'exposition voire fin du processus

## Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

## Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010. OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 ou ANSI Z87.1-2003.

Protection de la peau Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.  
gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.  
Type de gants: Caoutchouc fluoré  
Période de latence: 480 min.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Forme: visqueux Couleur: gris clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	145 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	10 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1.20 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 8.90 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 6 hPa
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité:	à 20 °C: 0.71 g/mL
Solubilité dans l'eau:	non miscible voire peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Température d'ignition:	480 °C
Teneur en solvant:	27 %
Teneur en corps solides:	71.6 %

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Polymérisation avec dégagement de chaleur. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Conditions à éviter:	Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger des radiations solaires directes. Protéger du gel.



Matières incompatibles: Veiller aux réactions exothermiques avec les peroxydes.  
Tenir à l'écart de générateur de radicaux.  
Réagit avec les alcools, acides, bases, amines.

Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## 11. Informations toxicologiques

### Tests toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé, Rat: 4030 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé, Rat: 44 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire au fœtus.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 1 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Symptômes

En cas d'inhalation: dépression du système nerveux central.

Symptômes: dyspnée, état semi-conscient, maux de tête, vertiges, somnolence, état inconscient.

Effets possibles sur le temps de réaction et la coordination motrice.

S'il survient une élévation de la concentration: Risque d'oedème pulmonaire.

Autres symptômes: transpiration abondante, nausée, irritation des muqueuses, toux, vomissement.

Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.

Après absorption:

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Risque de nuire à la santé.

## Remarques générales

Indication sur Styrène:

DL50, Rat, par voie orale: >2000 mg/kg

DL50, Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402)

LC50, Rat, par inhalation: 11.8 mg/L/4h

LC50, Souris, par inhalation: 9.5 mg/L/4h

Affecte le système nerveux central, troubles possibles à partir de: 200 mL/m<sup>3</sup>.

Après apport chronique, lésions de: système nerveux, poumon.

Aucun effet sensibilisant connu.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Styrène:

Toxicité pour les algues::

EC50 Selenastrum capricarnotum: 1,4 mg/L/72h.

Toxicité pour la daphnia:

EC50 Daphnia magna: 4,7 mg/L/48h (OECD 202).

Toxicité pour le poisson:

LC50 Lepomis macrochirus (perche soleil bleu): 25 mg/L/96h.

LC50 Pimephales promelas: 29 - 59 mg/L/96h.

LC50 Poecilia reticulata: 75 mg/L/96h.

Source: IUCLID.

Effets dans les stations d'épuration:

Indication sur Styrène:

toxicité bactérielle:

EC50 Pseudomonas putida: >72 mg/L/16h

EC50 boue activée : 500 mg/L/0,5h (ISO 8192-1986 E)

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## Persistence et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Styrène:  
 Biodégradabilité: 71 %/ 28 d.  
 Le produit est facilement biodégradable.  
 Ne se mélange pas à l'eau et nage en surface.

## Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (COV):

195 g/L

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

### Conditionnement

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

## 14. Informations relatives au transport

### USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN1993  
 Désignation technique spécifique: UN 1993, ONU 1993, liquides inflammables, n.s.a.  
 (Styrène et Isobutane)  
 Hazard class or Division: 3  
 Groupe d'emballage: II  
 Labels: 3  
 Symboles: G  
 Dispositions particulières: IB2, T7, TP1, TP8, TP28  
 Packaging – Exceptions: 150  
 Packaging – Non-bulk: 202  
 Packaging – Bulk: 242  
 Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 5 L  
 Quantity limitations – Cargo only: 60 L  
 Vessel stowage – Location: B



### Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN1993  
 Shipping name: ONU 1993, Matières liquides inflammables, n.s.a. (Styrène et Isobutane)  
 TDG class: 3  
 Packing group: II  
 Special provisions: 16, 150  
 Explosive limit and limited quantity index: 1 L  
 Passenger carrying road or rail index: 5 L

**636K17 - Pâte légère à spatuler Otto Bock**

Numéro de matière 636K17

Page: 12 de 16

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU:	UN 1993
Désignation technique spécifique:	UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Styrene and Isobutane)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3, Subrisk -
Groupe d'emballage:	II
Numéro EmS:	F-E, S-E
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8, TP28
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	-
Polluant marin:	non
Groupe de ségrégation:	none

**Transport aérien (IATA)**

Numéro UN d'identification:	UN 1993
Désignation technique spécifique:	UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Styrene and Isobutane)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3
Groupe d'emballage:	II
Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3H

**15. Règlements****Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

**636K17 - Pâte légère à spatuler Otto Bock**

Numéro de matière 636K17

Page: 13 de 16

**Directives nationales - U.S. Federal Regulations**

Styrène:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 2B OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XOV SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8020, 8240 / PQL 1, 5 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 0.1% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0571
1,1'-(p-Tolylimino)dipropane-2-ol:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed TSCA: listed
Isobutane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0350*
Toluène:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 3 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XOV SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Priority Pollutant: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U220 RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8020, 8240 / PQL 2, 5 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0619

**636K17 - Pâte légère à spatuler Otto Bock**

Numéro de matière 636K17

Page: 14 de 16

**Méthanol:**

TSCA Inventory: listed

TSCA HPVC: not listed

Clean Air Act:

Hazardous Air Pollutants: Code XOY

SOCMI Chemical: yes

Other Environmental Laws:

CERCLA: RQ 5000 lbs.

RCRA Hazardous Wastes: Code U154

SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold  
Standard

NIOSH Recommendations:

Occupational Health Guideline: 0397

**Directives nationales - U.S. State Regulations**

- Styrène:** Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
 Title 585 -- AAC: 1 -- EL: 6.67 -- WEL: - Title 586 -  
 Maine Hazardous Air Pollutants:  
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 1,2,4,5,6,9 \*E\*C\* F7 F8  
 Michigan Critical Material:  
 Note: 2 - CMR#: 27 - Parameter#: 00100-42-5 - Annual Usage Parameter: 100  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: ANO -- Ratings: 9.63 -- Status: Air Pollutant. Carcinogen. Title III. TRI.  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT 2055 - Sub No.: 1748 - TPQ: -  
 New York List of Hazardous Substances:  
 RQ -- Air: 1000 - RQ -- Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 50 ppm / 215 mg -- STEL: 100 ppm / 425 mg  
 California Proposition 65: cancer  
 Rhode Island HSL: listed
- Isobutane:** California Proposition 65 code: -  
 Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: F 1000\*\* - RQ State: State requirements differs from Federal  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 6  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT: 1969 - Sub No.: 1040 - TPQ: -  
 Pennsylvania Haz. Substance code: -
- Toluène:** California Proposition 65 code: D  
 Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
 Title 585: AAC: 18.75 - EL: 25 - OEL: 375 - Title 586: -  
 Maine Hazardous Air Pollutants:  
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F7 F8 F9  
 Michigan Critical Material:  
 Note: - - CMR: 32 - Parameter: 00108-88-3 - Annual Usage Parameter: 100  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: ANO - Ratings: 8.64 - Status: Air Pollutant Title III. TRI. Water Pollutant  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT: 1294 - Sub No.: 1866 - TPQ: -  
 New York List of Hazardous Substances:  
 RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 100 ppm - 375 mg - STEL: 150 ppm - 560 mg  
 California Proposition 65: developmental  
 Rhode Island HSL: listed

Méthanol: California Proposition 65 code: -  
 Delaware Air Quality Management List:  
   DRQ: 5000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
   Title 585: AAC: 13 - EL: 17,3 - OEL: 260 - Title 586: -  
 Main Hazardous Air Pollutants:  
   Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F8 F9  
 Minnesota Haz. Substance:  
   Codes: ANO - Ratings: 7,5 - Status: Air Pollutant Title III. TRI.  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
   DOT: 1230 - Sub No.: 1222 - TPQ: -  
 New York List of Hazardous Substances:  
   RQ-Air: 5000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
   TWA: 200 ppm - 260 mg - STEL: 250 ppm - 325 mg  
   Skin: Protective measures should be taken to prevent or reduce skin absorption.  
 California Proposition 65: developmental  
 Rhode Island HSL: listed

### 16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 25 - 50 % Styrene, < 1 % 1,1'-(p-Tolylimino)dipropane-2-ol, < 1 % Isobutane, < 1 % Toluène, < 1 % Méthanol. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:

Health: 2 (Moderate)

Fire: 3 (Serious)

Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:

Health: 2 (Moderate) - Chronic effects

Flammability: 3 (Serious)

Physical Hazard: 0 (Minimal)

Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	2
FLAMMABILITY		3
PHYSICAL HAZARD		0
		X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

26/10/1994

#### Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.